

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 30 juin 2021, a adopté l'ordonnance suivante, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) :

Ordonnance modifiant la zone de desserte mentionnée à l'annexe A (7)

Cette ordonnance modifie l'annexe A du règlement afin d'inclure l'arrondissement de Montréal-Nord dans la zone de desserte.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat